

Parc éolien de Couture d'Argenson



Dossier Administratif

Commune de Couture d'Argenson

Département : Deux-Sèvres (79)

Avril 2019 – VERSION N°2

Contenu

1.Présentation de la demande	3
Identification de la société	3
Identification du signataire	3
2.Informations requises	4
a.Rubrique de la nomenclature ICPE.....	4
b.Lieu du projet	4
c.Plan de situation	4
d.Attestation foncière	6
e.Plan d'ensemble et demande de dérogation d'échelle	7
f.Avis de la commune sur la remise en état	9
g.Avis des propriétaires sur la remise en état	9
h.Conformité du projet avec les documents d'urbanisme	17
i.Délibération du Conseil Municipal	18

1. Présentation de la demande

Le présent dossier a pour objectif de présenter une demande d'Autorisation Environnementale, sur la commune de Couture d'Argenson, pour un parc éolien classé sous la rubrique I.C.P.E. 2980.

La lettre de demande se trouve ci-contre.

Constitué de 4 éoliennes et d'une structure de livraison électrique, ce parc sera construit et exploité par la Société d'Exploitation de Parcs Éoliens (SEPE) « GATINEAU », Maître d'Ouvrage du projet.

Le pétitionnaire est la Société d'Exploitation de Parcs Éoliens (SEPE) « GATINEAU », filiale à 100% de la société OSTWIND International.

Les demandes pour tous les droits nécessaires à la construction et à l'exploitation des installations du pétitionnaire sont effectuées par OSTWIND au nom et pour le compte du pétitionnaire. La SEPE « GATINEAU » sollicite l'ensemble des autorisations liées à ce projet et prend l'ensemble des engagements en tant que future société exploitante du parc éolien.

Le futur acquéreur de la SEPE « GATINEAU » apportera le capital nécessaire à la construction du parc, avec ou sans prêt bancaire, et assumera l'ensemble des engagements relatifs à l'autorisation environnementale, engagements garantis par le contrat de fourniture d'éoliennes VESTAS, le contrat d'Opération et de Maintenance des éoliennes, et le développement effectué par OSTWIND (qualité intrinsèque du projet, productible, financement).

La SEPE « GATINEAU » bénéficie donc de l'ensemble des compétences et capacités requises pour la construction, l'exploitation et le démantèlement du parc éolien « GATINEAU ».

Identification de la société

L'identification du demandeur est présentée dans le tableau ci-dessous.

Raison sociale	SEPE GATINEAU
Forme juridique	SARL unipersonnelle
Siège social	1, rue de berne – Espace Européen de l'Entreprise – 67300 Schiltigheim
SIRET	801 305 368 00012

Tableau 1 : Référence administrative de la société SEPE « GATINEAU » (source : OSTWIND, 2018)

Identification du signataire

Nom	KAYSER
Prénom	Fabien
Nationalité	Française
Qualité	Gérant

Tableau 2 : Référence de signataire pouvant engager la société (source : OSTWIND, 2018)

SARL SEPE GATINEAU
Espace Européen de l'entreprise
1 Rue de Berne
67300 SCHILTIGHEIM
N° SIRET 801 305 368 00012

Madame le Préfet
Préfecture des Deux-Sèvres

Schiltigheim, le 24 avril 2019

Objet : Demande d'autorisation environnementale Eolien, 4 éoliennes et 1 poste de livraison sur la commune de COUTURE D'ARGENSON (79110) : compléments.

Réf : dossier déposé le 26 juin 2018

Eoliennes	Commune	Section cadastrale	Parcelle	Lieu-dit	Département
E-01	Couture d'Argenson	AX01	81	Les Chaumes-Sud	79
E-02	Couture d'Argenson	AX01	17	Le Moulin des vents	79
E-03 + PDL	Couture d'Argenson	AW01	66	Gatineau	79
E-04	Couture d'Argenson	AW01	76	Gatineau	79

Madame le Préfet,

Suite à la demande de compléments en date du 16 Aout 2018, en application des dispositions relatives à l'autorisation environnementale, fixées aux articles L. 181-1 et suivants et R. 181-1 et suivants du Code de l'environnement, la société à responsabilité limitée (SARL) S.E.P.E GATINEAU, vous prie de bien vouloir trouver en pièce jointe, le Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale Eolien complétée et mis à jour.

Nous vous prions de croire, Madame le Préfet, en l'assurance de notre plus haute considération.

SEPE GATINEAU
Fabien KAYSER - Gérant



2. Informations requises

a. Rubrique de la nomenclature ICPE

Rubrique concernée	Libellé en clair de l'installation	Caractéristiques	Régime
2980-1	Installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent et regroupant un ou plusieurs aérogénérateurs, comprenant au moins un aérogénérateur dont le mât a une hauteur supérieure ou égale à 50m	4 éoliennes de 97,7m de hauteur en haut de nacelle	A

b. Lieu du projet

éoliennes	X_RGF93	Y_RGF93	Z (m)
E-01	461031	6546818	100
E-02	460739	6547112	98.7
E-03	460481	6547388	105
E-04	460327	6547711	104.8
PDL	460460	6547425	105

Coordonnées des installations dans le système RGF93

Les coordonnées des machines ainsi que du poste de livraison dans les autres systèmes sont :

Nom de l'installation	Coordonnées		Coordonnées		Altitude (Z)		
	Lambert zone II		W.G.S. 84		en m NGF		
	X	Y	Ouest Projet	Nord Projet	Z T.N. initial	Z Projet	Z Bout de Pâle Projet
Eolienne 1	412 198,96	111 652,92	00°05'14,4"	45°58'44,5"	101,83	102,8	252,8
Eolienne 2	411 903,93	111 944,79	00°05'28,6"	45°58'53,7"	98,64	98,3	248,3
Eolienne 3	411 644,51	112 219,16	00°05'41,0"	45°59'02,3"	107,16	107,8	257,8
Eolienne 4	411 487,21	112 541,31	00°05'48,8"	45°59'12,6"	105,8	106,35	256,35
PDL	411 623,32	112 256,07	00°05'42,0"	45°59'03,5"	106,48	106,9	-

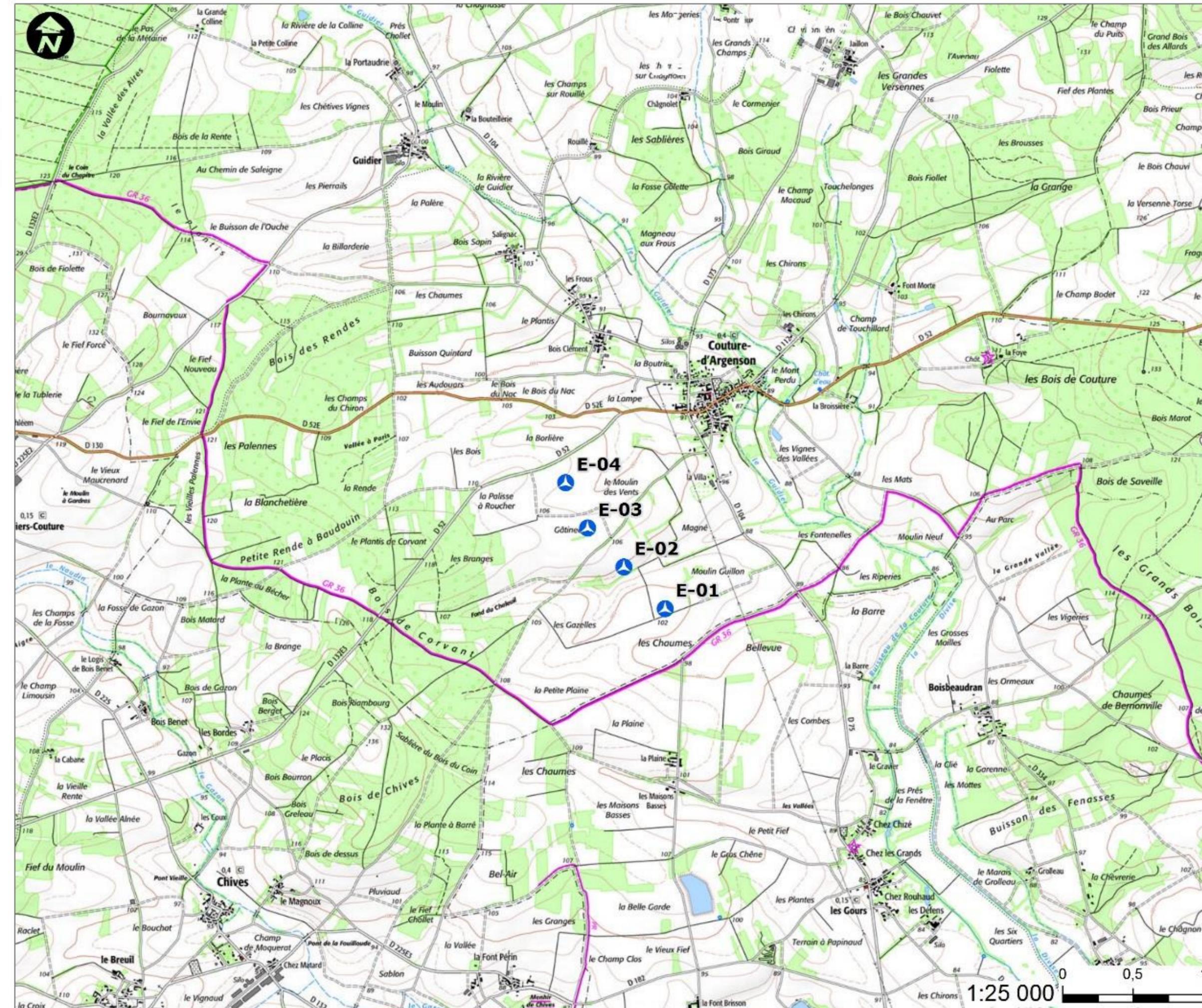
c. Plan de situation

⇒ **Plan de situation en page suivante**

OSTWIND

S.E.P.E. GATINEAU

Plan de situation du projet



d. Attestation foncière

SEPE GATINEAU
 ESPACE EUROPEEN DE L'ENTREPRISE
 1, rue de Berne
 67300 SCHILTIGHEIM

Le 15 Février 2019

Attestation de maîtrise foncière

Eolienne	Servitude	Commune	Section cadastrale	Parcelle	Propriétaire(s) concerné(s)
E01	Implantation éolienne + plate-forme+câble	Couture d'Argenson	AX01	81	DANIAUD Eric
	Surplombs	Couture d'Argenson	AX01	75	CHEVALIER FAVRE Aline
	Surplombs	Couture d'Argenson	AX01	82	GFA des Loges
E02	Implantation éolienne + plate-forme+câble	Couture d'Argenson	AX01	17	BEAUDOIN Claudine POMMIER QUINTARD Jeanne POMMIER Maurice
	Surplombs	Couture d'Argenson	AX01	16	SAULNIER Cathy SAULNIER Yves
	Surplombs	Couture d'Argenson	AX01	18	BEAUDOIN Claudine POMMIER QUINTARD Jeanne POMMIER Maurice
E03	Implantation éolienne + plate-forme+câble+convois	Couture d'Argenson	AW01	66	POMMIER Bernard
	Poste de livraison	Couture d'Argenson	AW01	66	POMMIER Bernard
	Surplombs	Couture d'Argenson	AX01	64	DANIAUD Eric
	Surplombs	Couture d'Argenson	AW01	65	POMMIER Bernard
E04	Implantation éolienne + plate-forme+câble+convois	Couture d'Argenson	AW01	76	QUINTARD Denise
	Surplombs	Couture d'Argenson	AW01	75	MOTARD Viviane
	Surplombs	Couture d'Argenson	AW01	77	MOYNARD Yannick & Nadia
/	Câble	Couture d'Argenson	AX01	82	GFA des Loges
/	Câble	Couture d'Argenson	AW01	63	POMMIER Bernard
/	Câble	Couture d'Argenson	AX01	15	SAULNIER Cathy SAULNIER Yves
/	Câble	Couture d'Argenson	AX01	16	SAULNIER Cathy SAULNIER Yves
/	Câble	Couture d'Argenson	AX01	18	BEAUDOIN Claudine POMMIER QUINTARD Jeanne POMMIER Maurice
/	Convois	Couture d'Argenson	AX01	1	CHEVALIER FAVRE Aline

1

PK

Eolienne	Servitude	Commune	Section cadastrale	Parcelle	Propriétaire(s) concerné(s)
/	Convois	Couture d'Argenson	AY01	35	QUINTARD Denise
/	Convois	Couture d'Argenson	AX01	82	GFA des Loges
/	Convois	Couture d'Argenson	AX01	84	PORCHERON BŒUF Madeleine VEZINAT Brigitte
/	Convois	Couture d'Argenson	AX01	88	PORCHERON BŒUF Madeleine VEZINAT Brigitte
/	Convois	Couture d'Argenson	AX01	18	BEAUDOIN Claudine POMMIER QUINTARD Jeanne POMMIER Maurice
/	Convois	Couture d'Argenson	AW01	20	SAULNIER Yves
/	Convois	Couture d'Argenson	AW01	64	DANIAUD Eric
/	Convois	Couture d'Argenson	AW01	65	POMMIER Bernard
/	Convois	Couture d'Argenson	AW01	71	GIRARD Frédérique
/	Convois	Couture d'Argenson	AW01	72	PORCHERON BŒUF Madeleine VEZINAT Brigitte
/	Convois	Couture d'Argenson	AW01	81	SLATER Martine

Je soussigné Fabien KAYSER, gérant de la SEPE « GATINEAU », atteste sur l'honneur que la dite SEPE justifie de la maîtrise foncière des terrains concernés par l'implantation du parc éolien projeté, conformément aux dispositions de l'article R. 181-13, 3° du Code de l'environnement, en tant que bénéficiaire de conventions de mise à disposition avec promesse synallagmatique de bail et conventions de servitudes relatives à un câblage, surplomb et accès, conclues avec les propriétaires et exploitants mentionnés ci-dessus.

Fabien KAYSER
 Gérant de la SEPE GATINEAU

2

e. Plan d'ensemble et demande de dérogation d'échelle

SEPE GATINEAU
ESPACE EUROPEEN DE L'ENTREPRISE
1, rue de Berne
67300 SCHILTIGHEIM

Préfecture des Deux-Sèvres
Monsieur le Préfet
4, rue du Guesclin
BP 70000 79099
79000 NIORT

Schiltigheim, le 27 juin 2018

⇒ Page suivante : plan d'assemblage des 3 plans à l'échelle 1/800
(format papier A0) joints au dossier de demande

Monsieur le Préfet,

Je soussigné, Monsieur Fabien KAYSER, agissant en qualité de gérant de la SEPE « GATINEAU », dont le siège social est situé à SCHILTIGHEIM, 1 rue de Berne, ai l'honneur de solliciter l'autorisation de faire figurer dans le présent dossier 3 plans à l'échelle 1/800 en lieu et place du plan d'ensemble à l'échelle 1/200 requis par les textes applicables, auquel il peut être dérogé sur demande du pétitionnaire.

L'article D181-15-2, I, 9° du Code de l'Environnement dispose en effet que le dossier de demande d'autorisation environnementale comprend « un plan d'ensemble à l'échelle 1/200 au minimum indiquant les dispositions projetées de l'installation ainsi que l'affectation des constructions et terrains avoisinants et le tracé de tous les réseaux enterrés existants. Une échelle réduite peut, à la requête du pétitionnaire, être admise par l'administration ».

Compte tenu des difficultés pratiques liées au format dudit plan au 1/200, et conformément aux dispositions de l'article D181-15-2, I, 9° précité, nous vous demandons de bien vouloir admettre la fourniture de plans à l'échelle 1/800, qui nous semble plus adaptée.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de ma haute considération.

KAYSER Fabien
Gérant de la SEPE GATINEAU





Emprise 1

E-04

E-03

E-02

Emprise 3

E-01

Emprise 2



- Aire de survol
- Poste de Livraison
- Aire de Grutage
- Mât
- Accès machines
- Ligne de transport d'électricité 225 KV
- Raccordement au réseau public
- Câblage Interne
- Chemins à renforcer
- Chemins à Créer
- Parcelle cadastrale à usage agricole

f. Avis de la commune sur la remise en état

Mairie de COUTURE D'ARGENSON
Rue de l'Eglise
79 110 COUTURE D'ARGENSON

SEPE GATINEAU
1, Rue de Berne
Parc Européen de l'Entreprise
67300 SCHILTIGHEIM

Le 14/06/2018

Objet : Démantèlement parc éolien – remise en état des lieux

Monsieur,

Je fais suite à votre courrier du 05/01/2018 sollicitant mon avis quant à la remise en état du site après démantèlement du parc éolien sur le territoire de la commune de Couture d'Argenson conformément aux dispositions de l'article D. 181-15-2-I-11° du Code de l'environnement.

Vous vous êtes engagés en votre qualité d'exploitant du parc éolien à remettre en état le site conformément à la législation en vigueur ; de ce fait, les terrains étant actuellement à usage agricole, le démantèlement permettra un retour à l'usage agricole.

Au vu des éléments que vous m'avez transmis et m'appuyant sur votre engagement, j'émet un avis favorable à la remise en état du site tel que prévu par les dispositions réglementaires applicables.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

M. QUINTARD Jacques,
Maire



g. Avis des propriétaires sur la remise en état

M. DANIAUD Eric
Chez Chizé
16 140 LES GOURS

SEPE GATINEAU
Espace Européen de l'Entreprise
1, Rue de Berne
67300 SCHILTIGHEIM

Le 11/01/2018

Objet : Démantèlement parc éolien – remise en état des lieux

Madame,

Je fais suite à votre courrier du 05/01/18 sollicitant mon avis quant à la remise en état du site après démantèlement du parc éolien sur la commune tel que stipulé au point 11 de l'article R.181-15-2 du Code de l'Environnement.

Vous vous êtes engagés en votre qualité d'exploitant du parc éolien à remettre en état le site conformément à la législation en vigueur ; de ce fait, le terrain étant actuellement à usage agricole, le démantèlement permettra un retour à l'usage agricole.

Au vu des éléments que vous m'avez transmis et m'appuyant sur votre engagement, je déclare approuver la remise en état du site selon les dispositions réglementaires. Cette déclaration vaut avis sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation au sens de l'article R 181-15-2 du Code de l'Environnement.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

M. DANIAUD Eric



Mme. BEAUDOIN Claudine
3 Rue des Fils Fouquand
79110 CHEF BOUTONNE

SEPE GATINEAU
Espace Européen de l'Entreprise
1, Rue de Berne
67300 SCHILTIGHEIM

Le 22/01/2018

Objet : Démantèlement parc éolien – remise en état des lieux

Monsieur,

Je fais suite à votre courrier du 05/01/18 sollicitant mon avis quant à la remise en état du site après démantèlement du parc éolien sur la commune tel que stipulé au point 11 de l'article R.181-15-2 du Code de l'Environnement.

Vous vous êtes engagés en votre qualité d'exploitant du parc éolien à remettre en état le site conformément à la législation en vigueur ; de ce fait, le terrain étant actuellement à usage agricole, le démantèlement permettra un retour à l'usage agricole.

Au vu des éléments que vous m'avez transmis et m'appuyant sur votre engagement, je déclare approuver la remise en état du site selon les dispositions réglementaires. Cette déclaration vaut avis sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation au sens de l'article R 181-15-2 du Code de l'Environnement.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Mme BEAUDOIN Claudine



Mme et Mr POMMIER
2 rue du puits Ferlet
79110 Couture d'Argenson

SEPE GATINEAU
Espace Européen de l'Entreprise
1, Rue de Berne
67300 SCHILTIGHEIM

Le 05/08/2018

Objet : Démantèlement parc éolien – remise en état des lieux

Monsieur,

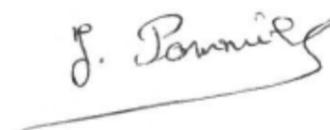
Je fais suite à votre courrier du 24/08/18 sollicitant mon avis quant à la remise en état du site après démantèlement du parc éolien sur la commune tel que stipulé au point 11 de l'article R.181-15-2 du Code de l'Environnement.

Vous vous êtes engagés en votre qualité d'exploitant du parc éolien à remettre en état le site conformément à la législation en vigueur ; de ce fait, le terrain étant actuellement à usage agricole, le démantèlement permettra un retour à l'usage agricole.

Au vu des éléments que vous m'avez transmis et m'appuyant sur votre engagement, je déclare approuver la remise en état du site selon les dispositions réglementaires. Cette déclaration vaut avis sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation au sens de l'article R 181-15-2 du Code de l'Environnement.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Mme POMMIER Jeanne



Mr POMMIER Maurice



M. POMMIER Bernard
26 Route des Gours
79110 COUTURE D'ARGENSON

SEPE GATINEAU
Espace Européen de l'Entreprise
1, Rue de Berne
67300 SCHILTIGHEIM

Le 10/01/2018

Objet : Démantèlement parc éolien – remise en état des lieux

Madame,

Je fais suite à votre courrier du 05/01/18 sollicitant mon avis quant à la remise en état du site après démantèlement du parc éolien sur la commune tel que stipulé au point 11 de l'article R.181-15-2 du Code de l'Environnement.

Vous vous êtes engagés en votre qualité d'exploitant du parc éolien à remettre en état le site conformément à la législation en vigueur ; de ce fait, le terrain étant actuellement à usage agricole, le démantèlement permettra un retour à l'usage agricole.

Au vu des éléments que vous m'avez transmis et m'appuyant sur votre engagement, je déclare approuver la remise en état du site selon les dispositions réglementaires. Cette déclaration vaut avis sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation au sens de l'article R 181-15-2 du Code de l'Environnement.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

M. POMMIER Bernard



Mme. QUINTARD Denise
04 Chemin de la Saline
79110 COUTURE D'ARGENSON

SEPE GATINEAU
Espace Européen de l'Entreprise
1, Rue de Berne
67300 SCHILTIGHEIM

Le 10/01/2018

Objet : Démantèlement parc éolien – remise en état des lieux

Madame,

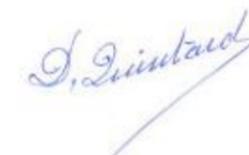
Je fais suite à votre courrier du 05/01/18 sollicitant mon avis quant à la remise en état du site après démantèlement du parc éolien sur la commune tel que stipulé au point 11 de l'article R.181-15-2 du Code de l'Environnement.

Vous vous êtes engagés en votre qualité d'exploitant du parc éolien à remettre en état le site conformément à la législation en vigueur ; de ce fait, le terrain étant actuellement à usage agricole, le démantèlement permettra un retour à l'usage agricole.

Au vu des éléments que vous m'avez transmis et m'appuyant sur votre engagement, je déclare approuver la remise en état du site selon les dispositions réglementaires. Cette déclaration vaut avis sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation au sens de l'article R 181-15-2 du Code de l'Environnement.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Mme QUINTARD Denise



Mme. CHEVALIER Aline

La Plaine

16140 Les Gours

SEPE GATINEAU
Espace Européen de l'Entreprise
1, Rue de Berne
67300 SCHILTIGHEIM

Le 19 / 11 / 2018

Objet : Démantèlement parc éolien – remise en état des lieux

Monsieur,

Je fais suite à votre courrier du 14/11/18 sollicitant mon avis quant à la remise en état du site après démantèlement du parc éolien sur la commune tel que stipulé au point 11 de l'article R.181-15-2 du Code de l'Environnement.

Vous vous êtes engagés en votre qualité d'exploitant du parc éolien à remettre en état le site conformément à la législation en vigueur ; de ce fait, le terrain étant actuellement à usage agricole, le démantèlement permettra un retour à l'usage agricole.

Au vu des éléments que vous m'avez transmis et m'appuyant sur votre engagement, je déclare approuver la remise en état du site selon les dispositions réglementaires. Cette déclaration vaut avis sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation au sens de l'article R 181-15-2 du Code de l'Environnement.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Mme CHEVALIER Aline



GFA Les Loges
Lieu Dit
79170 Ensigne

SEPE GATINEAU
Espace Européen de l'Entreprise
1, Rue de Berne
67300 SCHILTIGHEIM

Le 06 / 11 / 2018

Objet : Démantèlement parc éolien – remise en état des lieux

Monsieur,

Je fais suite à votre courrier du 20/08/18 sollicitant mon avis quant à la remise en état du site après démantèlement du parc éolien sur la commune tel que stipulé au point 11 de l'article R.181-15-2 du Code de l'Environnement.

Vous vous êtes engagés en votre qualité d'exploitant du parc éolien à remettre en état le site conformément à la législation en vigueur ; de ce fait, le terrain étant actuellement à usage agricole, le démantèlement permettra un retour à l'usage agricole.

Au vu des éléments que vous m'avez transmis et m'appuyant sur votre engagement, je déclare approuver la remise en état du site selon les dispositions réglementaires. Cette déclaration vaut avis sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation au sens de l'article R 181-15-2 du Code de l'Environnement.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

GOEFFROY Yann



Mme et Mr SAULNIER
2 rue de la croix
79110 Couture d'Argenson

SEPE GATINEAU
Espace Européen de l'Entreprise
1, Rue de Berne
67300 SCHILTIGHEIM

Le 4/10/2018

Objet : Démantèlement parc éolien – remise en état des lieux

Monsieur,

Je fais suite à votre courrier du 20/08/18 sollicitant mon avis quant à la remise en état du site après démantèlement du parc éolien sur la commune tel que stipulé au point 11 de l'article R.181-15-2 du Code de l'Environnement.

Vous vous êtes engagés en votre qualité d'exploitant du parc éolien à remettre en état le site conformément à la législation en vigueur ; de ce fait, le terrain étant actuellement à usage agricole, le démantèlement permettra un retour à l'usage agricole.

Au vu des éléments que vous m'avez transmis et m'appuyant sur votre engagement, je déclare approuver la remise en état du site selon les dispositions réglementaires. Cette déclaration vaut avis sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation au sens de l'article R 181-15-2 du Code de l'Environnement.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Mme et Mr SAULNIER



SAULNIER Yves
2 chemin de la croix
Couture d'Argenson

SEPE GATINEAU
Espace Européen de l'Entreprise
1, Rue de Berne
67300 SCHILTIGHEIM

Le 4/10/2018

Objet : Démantèlement parc éolien – remise en état des lieux

Monsieur,

Je fais suite à votre courrier du 20/08/18 sollicitant mon avis quant à la remise en état du site après démantèlement du parc éolien sur la commune tel que stipulé au point 11 de l'article R.181-15-2 du Code de l'Environnement.

Vous vous êtes engagés en votre qualité d'exploitant du parc éolien à remettre en état le site conformément à la législation en vigueur ; de ce fait, le terrain étant actuellement à usage agricole, le démantèlement permettra un retour à l'usage agricole.

Au vu des éléments que vous m'avez transmis et m'appuyant sur votre engagement, je déclare approuver la remise en état du site selon les dispositions réglementaires. Cette déclaration vaut avis sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation au sens de l'article R 181-15-2 du Code de l'Environnement.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Mr SAULNIER Yves



Mme PORCHERON BŒUF Madeleine
2 rue de département
79110 Chef Boutonne

Mme VEZINAT Brigitte

2 Avenue du Président Kennedy
79110 CHEF. BOUTONNE

SEPE GATINEAU
Espace Européen de l'Entreprise
1, Rue de Berne
67300 SCHILTIGHEIM

Le 6/11/2018

Objet : Démantèlement parc éolien – remise en état des lieux

Monsieur,

Nous faisons suite à votre courrier du 20/08/18 sollicitant nos avis quant à la remise en état du site après démantèlement du parc éolien sur la commune tel que stipulé au point 11 de l'article R.181-15-2 du Code de l'Environnement.

Vous vous êtes engagés en votre qualité d'exploitant du parc éolien à remettre en état le site conformément à la législation en vigueur ; de ce fait, le terrain étant actuellement à usage agricole, le démantèlement permettra un retour à l'usage agricole.

Au vu des éléments que vous nous avez transmis et en nous appuyant sur votre engagement, nous déclarons approuver la remise en état du site selon les dispositions réglementaires. Cette déclaration vaut avis sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation au sens de l'article R 181-15-2 du Code de l'Environnement.

Nous vous prions de croire, Monsieur, en l'assurance de nos considérations distinguées.

Mme VEZINAT Brigitte



Mme PORCHERON BŒUF Madeleine



GIRARD Frédéric
26 route de l'océan, les touches
17510 Villiers Couture

SEPE GATINEAU
Espace Européen de l'Entreprise
1, Rue de Berne
67300 SCHILTIGHEIM

Le 12/09/2018

Objet : Démantèlement parc éolien – remise en état des lieux

Monsieur,

Je fais suite à votre courrier du 20/08/18 sollicitant mon avis quant à la remise en état du site après démantèlement du parc éolien sur la commune tel que stipulé au point 11 de l'article R.181-15-2 du Code de l'Environnement.

Vous vous êtes engagés en votre qualité d'exploitant du parc éolien à remettre en état le site conformément à la législation en vigueur ; de ce fait, le terrain étant actuellement à usage agricole, le démantèlement permettra un retour à l'usage agricole.

Au vu des éléments que vous m'avez transmis et m'appuyant sur votre engagement, je déclare approuver la remise en état du site selon les dispositions réglementaires. Cette déclaration vaut avis sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation au sens de l'article R 181-15-2 du Code de l'Environnement.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Mr GIRARD Frédéric



Mme SLATER Martine
22 Woodfield road
Radlett Herts WD78JD

SEPE GATINEAU
Espace Européen de l'Entreprise
1, Rue de Berne
67300 SCHILTIGHEIM

Le 25/09/2018

Objet : Démantèlement parc éolien – remise en état des lieux

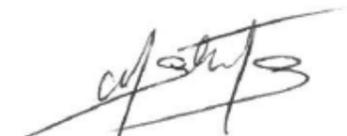
Monsieur,

Je fais suite à votre courrier du 20/08/18 sollicitant mon avis quant à la remise en état du site après démantèlement du parc éolien sur la commune tel que stipulé au point 11 de l'article R.181-15-2 du Code de l'Environnement.

Vous vous êtes engagés en votre qualité d'exploitant du parc éolien à remettre en état le site conformément à la législation en vigueur ; de ce fait, le terrain étant actuellement à usage agricole, le démantèlement permettra un retour à l'usage agricole.

Au vu des éléments que vous m'avez transmis et m'appuyant sur votre engagement, je déclare approuver la remise en état du site selon les dispositions réglementaires. Cette déclaration vaut avis sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation au sens de l'article R 181-15-2 du Code de l'Environnement.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.


Mme SLATER

MOTARD Viviane
Appt 3232, 32 rue des prés St Martin
91600 Savigny sur Orge

SEPE GATINEAU
Espace Européen de l'Entreprise
1, Rue de Berne
67300 SCHILTIGHEIM

Le 22/10/2018

Objet : Démantèlement parc éolien – remise en état des lieux

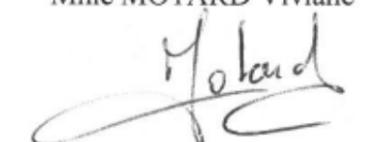
Monsieur,

Je fais suite à votre courrier du 20/08/18 sollicitant mon avis quant à la remise en état du site après démantèlement du parc éolien sur la commune tel que stipulé au point 11 de l'article R.181-15-2 du Code de l'Environnement.

Vous vous êtes engagés en votre qualité d'exploitant du parc éolien à remettre en état le site conformément à la législation en vigueur ; de ce fait, le terrain étant actuellement à usage agricole, le démantèlement permettra un retour à l'usage agricole.

Au vu des éléments que vous m'avez transmis et m'appuyant sur votre engagement, je déclare approuver la remise en état du site selon les dispositions réglementaires. Cette déclaration vaut avis sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation au sens de l'article R 181-15-2 du Code de l'Environnement.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Mme MOTARD Viviane


MOYNARD Yannick
Les Chirons
79110 Couture d'Argenson

MOYNARD Nadia

SEPE GATINEAU
Espace Européen de l'Entreprise
1, Rue de Berne
67300 SCHILTIGHEIM

Le 19/12/2018

Objet : Démantèlement parc éolien – remise en état des lieux

Monsieur,

Je fais suite à votre courrier du 20/08/18 sollicitant mon avis quant à la remise en état du site après démantèlement du parc éolien sur la commune tel que stipulé au point 11 de l'article R.181-15-2 du Code de l'Environnement.

Vous vous êtes engagés en votre qualité d'exploitant du parc éolien à remettre en état le site conformément à la législation en vigueur ; de ce fait, le terrain étant actuellement à usage agricole, le démantèlement permettra un retour à l'usage agricole.

Au vu des éléments que vous m'avez transmis et m'appuyant sur votre engagement, je déclare approuver la remise en état du site selon les dispositions réglementaires. Cette déclaration vaut avis sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation au sens de l'article R 181-15-2 du Code de l'Environnement.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Mr MOYNARD Yannick et Nadia



h. Conformité du projet avec les documents d'urbanisme

Mairie de Couture d'Argenson
Rue de l'Église,
79110 Couture-d'Argenson

SEPE GATINEAU
ESPACE EUROPEEN DE L'ENTREPRISE
1, rue de Berne
67300 SCHILTIGHEIM

Le 07 Juin 2018

Objet : Conformité du projet avec les documents d'urbanisme

Monsieur,

Conformément aux dispositions de l'article D. 181-15-2, I, 12°, a) du Code de l'environnement, le projet éolien de Couture d'Argenson (SEPE GATINEAU) est conforme aux documents d'urbanisme de la commune de Couture d'Argenson dans la mesure où le règlement de la carte communale autorise l'implantation d'éoliennes.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Jacques QUINTARD
Maire de Couture d'Argenson



i. Délibération du Conseil Municipal

MAIRIE
DE
COUTURE D'ARGENSON
79110

Tél. 05.49.07.87.22
Fax. 09.82.11.07.94

Nombre de conseillers : 9
Présents : 7 + 1 pouvoir
Votants : 8

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

079-217901065-20180524-2018-30-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/06/2018

Le Maire, Jacques QUINTARD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le vingt-quatre mai à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Couture d'Argenson, dûment convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M Jacques QUINTARD, Maire.

Présents : Jacques QUINTARD (Maire) Joël DOUIT (Adjoint) Jérôme DANIAUD (Adjoint) Joachim LIUZZI (Adjoint), Philippe THINON, Éric FRAIGNAUD, Jean POUGNAUD

Procuration de Céline COLLARDEAU à Jacques QUINTARD

Absente : Bérange LOUINEAU

Convocation du : 18 mai 2018

Le quorum étant atteint le Conseil Municipal peut délibérer valablement.

OBJET : PROJET EOLIEN, RENFORCEMENT DES VOIES COMMUNALES ET CHEMINS RURAUX, PASSAGE DES CABLES ET SURPLOMB

Après le départ de Monsieur Jacques Quintard, Maire de la commune, ne participant ni aux débats ni au vote, et compte tenu de la note explicative de synthèse reçue par les membres du Conseil Municipal, Monsieur le Premier adjoint informe le Conseil Municipal que pour permettre l'exploitation du parc éolien projeté par la SEPE « Gatineau » sur le territoire de la commune de Couture d'Argenson, il est nécessaire d'autoriser la SEPE « Gatineau » à aménager et à utiliser les voies communales et chemins ruraux nécessaires au projet, le cas échéant à les renforcer, afin de créer tous les accès nécessaires au projet, et permettre le passage des raccordements téléphoniques et électriques correspondant dans leur emprise. Cette délibération annule et remplace la précédente délibération du Conseil Municipal de Couture d'Argenson du 11 janvier 2016 portant sur le même objet. Après délibération, le Conseil Municipal :

- Déclare être favorable à l'implantation d'aérogénérateurs sur le territoire de la commune de Couture d'Argenson ;

- Autorise la SEPE « Gatineau » ainsi que toutes sociétés ou personnes agissant pour son compte, à aménager et à utiliser les voies communales et chemins ruraux nécessaires au projet, le cas échéant à les renforcer, afin de créer tous les accès nécessaires au projet ;
- Autorise le surplomb des voies communales et chemins ruraux nécessaires au projet par les aérogénérateurs ;
- Accepte l'enfouissement de fourreaux câbles dans l'emprise de voies communales et chemins ruraux nécessaires au projet afin de permettre les raccordements électriques et téléphoniques du projet ;
- Autorise le Premier adjoint, Mr Joël DOUIT à effectuer toutes démarches nécessaires permettant l'utilisation et l'aménagement de ces voies communales et chemins ruraux et à signer tous les documents et conventions précisant ces points.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

A Couture d'Argenson le 24 mai 2018

Le 1^{er} adjoint, Joël DOUIT



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

079-217901065-20180524-2018-30-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/06/2018

Le Maire, Jacques QUINTARD